

Communiqué de presse du Groupe parlementaire AdG / LA – 20 février 2014

Incompatibilités : chacun à sa place !

Mercredi 19 février, La CVCI (Chambre valaisanne de commerce et d'industrie) et l'UVAM (Union valaisanne des arts et métiers) a communiqué par courriel aux députés et médias leur opposition aux positions de la FMEP concernant la révision de la loi sur les incompatibilités. Si cette démarche n'est pas critiquable en soi, la forme et le contenu de cette communication sont totalement inadmissibles et scandaleux.

Pour la CVCI et l'UVAM, « L'intransigeance de la FMEP nuit à la fonction publique ».

Pour l'AdG/LA, c'est l'intransigeance de la CVCI et de l'UVAM qui nuisent à la fonction publique. Je rappelle ici que la FMEP et le SSP ont la légitimité de représenter la fonction publique alors que la CVCI et l'UVAM représentent uniquement le patronat de l'économie privée.

La CVCI et l'UVAM menacent la FMEP de référendum si sa direction s'entête. Faut-il rappeler au député et secrétaire général de l'UVAM, ainsi qu'au conseiller aux Etats, ancien conseiller d'Etat et actuel président de l'UVAM que c'est le parlement qui fait la loi et non la FMEP ? En fait cette pression, voire ce chantage, s'exercent sur le Grand Conseil, ce qui est totalement inacceptable en la forme.

Pire, la CVCI et l'UVAM menacent par référendum d'exclure les enseignants du Grand Conseil. Faut-il rappeler à un député et à un ancien président du Grand Conseil et du Gouvernement valaisan que, si la loi devait accepter les propositions visant à l'égalité de traitement et qu'un référendum devait aboutir et être voté par le peuple, on reviendrait à la situation antérieure, soit à la loi actuelle qui admet les enseignants ? Cette menace est donc absurde et trompeuse et ne vise qu'à faire peur.

Le groupe AdG/LA dénonce et refuse le jeu de menaces et de peur de la CVCI et de l'UVAM et rappelle son attachement à l'égalité de traitement. Pourquoi un député entrepreneur pourrait statuer sur la loi sur les marchés publics et un employé d'Etat ne pourrait pas lui-même siéger au Grand Conseil ? Pourquoi un député, secrétaire général de l'UVAM et partie prenante, pourrait statuer sur les incompatibilités et pas un simple employé d'Etat ?

Le groupe AdG/LA défend l'accessibilité des employés d'Etat au Grand Conseil à l'exception des cadres supérieurs, soit les chefs de service et chefs d'office. L'égalité de traitement est une valeur non-négociable.

Adresses de contact :

- German Eyer, chef de groupe AdG / LA - german.eyer@unia.ch – 079 295 24 74
- Jean-Henri Dumont, porte-parole du groupe AdG/LA – jhdumont@bluewin.ch – 079 445 10 79
- Gaël Bourgeois, député (commission IF) – gaelbourgeois@hotmail.com – 078 685 48 48